



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

**OBJET : 14-1 - SPORTS - CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LA SASP
OAJLP COTE D'AZUR - AVENANT N°3 -
AUTORISATION DE SIGNATURE /**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

343914

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 29 DEC. 2017
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 9 JAN. 2018

Pour le Maire,




A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

14-1 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SASP OAJLP COTE D'AZUR - AVENANT N°3 -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Une convention de partenariat entre la Ville d'Antibes Juan les Pins et la SASP OAJLP Côte d'Azur a été signée en décembre 2012, pour une durée de 10 ans.

Elle définit les engagements réciproques des parties en vue d'encourager le développement d'activités physiques et sportives, et de soutenir le club professionnel de basket « SASP OAJLP Côte d'Azur ». Initialement, cette convention de partenariat prévoit ainsi le versement d'une subvention annuelle à la SASP, de manière dégressive.

En date du 9 janvier 2015, un avenant n°1 a été pris afin que la Ville maintienne le versement de la subvention, et suspende son caractère dégressif, le club de basket faisant face à des difficultés financières.

Il a été proposé en aout 2016 un avenant n°2 à la convention de partenariat, afin de pouvoir verser une avance de 50% de la subvention annuelle dès le mois de janvier, dans l'attente du vote du budget primitif.

Il est à présent proposé d'adopter l'avenant n°3 ci-annexé, visant à allouer une avance de 75% de la subvention, dans l'attente du vote du budget primitif, soit la somme de 345 000 €.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 3 à la convention de partenariat du 11 décembre 2012, permettant le mandatement d'une avance de subvention égale à 75% du montant de la subvention, soit 345 000 €,

- **PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.14-1 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SASP OAJLP COTE D'AZUR - AVENANT N.3 - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 09/01/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/01/2018

Numéro de l'acte : DCM3439-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171222-DCM3439-17-DE

Date de décision : 22/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes